

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 24 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Michochène de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
17 MARS 2015

DATE d'AFFICHAGE  
1<sup>er</sup> AVRIL 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	31
Votants :	34

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Fabienne DUBOS, - MM. Jean-Claude FOUCAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Christian DROUAL, - Hervé MICHAUD, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET.

**Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**

**M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

**Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Claude FOUCAUT a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°45-2015 – SERVICE DECHETS – PROPOSITION DE CONVENTIONNEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE QUESTEMBERT POUR LA LOCATION D'UN CAMION BENNE A ORDURES MENAGERES**

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'Environnement, informe qu'un des deux camions bennes à ordures ménagères de la collectivité est en panne actuellement. Le camion immobilisé a été mis en circulation en 2002 et les frais d'entretien sont récurrents. Il a donc été envisagé d'acheter un camion benne à ordures ménagères. Or, suite à l'arrêt de la collecte des cartons des professionnels au 17 avril 2015, le second camion ne serait utilisé que pour trois jours de collecte par quinzaine.

La commission a donc privilégié la recherche de solutions alternatives moins coûteuses que l'achat conséquent d'un matériel sous utilisé.

La Communauté de Communes du Pays de Questembert dispose de deux camions bennes à ordures ménagères en supplément de ceux utilisés quotidiennement. L'un de ces camions est utilisé que deux mois dans l'année (juillet et août) et l'autre est une benne de secours.

Aussi, dans le cadre d'un conventionnement, la Communauté de Communes du Pays de Questembert propose de mettre à disposition d'Arc Sud Bretagne, un de ses camions.

La convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition, les obligations de chacune des parties et également les modalités financières. Considérant la nature régulière de la prestation, le tarif de location appliqué est un forfait de 200 € TTC par jour de collecte. La facturation sera effectuée mensuellement en fonction de nombre effectif de jours de location du véhicule.

Envoyé en préfecture le 02/04/2015

Reçu en préfecture le 02/04/2015

Affiché le

ID : 056-200027027-20150324-DELIB\_45\_2015-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de conventionnement pour la location d'un camion benne à ordures ménagères avec la Communauté de Communes du Pays de Questembert,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ci-annexée.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 02/04/15

Le Président,

